

OBTENIR SON QUITUS FISCAL

Particuliers ou professionnels, afin de permettre l'immatriculation en France de votre véhicule acquis dans un pays de l'Union Européenne, vous devez demander votre QUITUS FISCAL auprès de votre Service des Impôts des Entreprises (SIE).

A cet effet, vous devez éditer à partir du site « www.impots.gouv.fr » le formulaire 1993-PART-D-SD (particulier) ou le 1993-PRO-D-SD (professionnel) puis le remplir et le signer.

Ce formulaire est remis ensuite au SIE compétent accompagné de la TVA éventuellement due. A compter du 1^{er} octobre 2020, afin de faciliter vos démarches, la DDFIP de l'Aude vous propose d'adresser votre demande accompagnée du certificat et des pièces justificatives par simple courriel à l'adresse suivante selon votre lieu de résidence :

- SIE de CARCASSONNE : sie.carcassonne@dgfip.finances.gouv.fr
- SIE de NARBONNE : sie.narbonne@dgfip.finances.gouv.fr
- SIE de LIMOUX : sip-sie.limoux@dgfip.finances.gouv.fr

Il est toujours possible de remettre en mains propres votre demande, **uniquement sur rendez-vous** auprès de votre SIE.